



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2022 -131		
Commission territoriale Ouest Du 29 novembre 2022	Objet : Plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Lachaussée (2021-2030) (Département 55 : Meuse)	Vote : avis favorable avec recommandations

Contexte

L'étang de Lachaussée et son réseau d'étangs satellites, ainsi qu'un ensemble de milieux périphériques (forêts, prairies, mares) ont été classés en Réserve Naturelle Régionale par la Région Grand-Est par délibération des 26 et 27 novembre 2009 pour une durée de 12 ans, renouvelée par tacite reconduction en 2021. La gestion du site est confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine depuis son classement. D'une superficie actuelle de 607,164 hectares, la RNR s'étend sur les communes de Lachaussée et de Vigneulles-lès-Hattonchâtel (55), sur des propriétés de la commune de Lachaussée, du CEN Lorraine, de l'APF France Handicap et de l'Etablissement Public Foncier Grand Est. Une procédure d'extension et de révision du règlement sera menée à partir de 2023 par la Région Grand-Est avec le gestionnaire.

La RNR est intégrée dans sa globalité au sein du site RAMSAR « Etangs de la Petite Woëvre » et inscrite au réseau Natura 2000 (ZPS Etangs de Lachaussée et zones voisines, animée par le Parc Naturel Régional de Lorraine).

L'étang de Lachaussée et son réseau d'étangs satellites (Picard, Comé, Chaudotte), mis en eau durant la fin du 13^{ème} siècle, constituent le noyau de cette réserve naturelle. Avec plus de 190 ha d'eau libre et 130 ha de roselières, ils offrent une diversité d'habitats palustres et aquatiques qui jouent un rôle majeur dans la conservation de nombreuses espèces animales et végétales menacées. Leur vocation initiale de pisciculture extensive a perduré à travers les siècles, pour offrir encore aujourd'hui un véritable témoignage de l'histoire locale. A ce réseau d'étangs s'ajoute un ensemble de milieux périphériques, constitués essentiellement par plus de 240 ha de forêts, 90 ha de prairies et un dense réseau de mares agricoles. Cette mosaïque d'habitats forme un éco-complexe à forte valeur patrimoniale avec une bonne fonctionnalité d'ensemble.

Cet ensemble paysager constitue un témoin de l'histoire qui a façonné cette zone marécageuse de la Woëvre, avant les grands changements agricoles survenus au cours du 20^{ème} siècle. À plus large échelle, la réserve naturelle est implantée au pied du relief des côtes de Meuse, au sein d'une vaste plaine agricole à dominante céréalière parsemée de massifs forestiers de plaine.

En termes d'habitats, les herbiers aquatiques se révèlent comme un des enjeux majeurs. Avec plus de trente macrophytes inventoriés et l'absence d'espèces allochtones, ces herbiers constituent un patrimoine d'exception, support à de nombreux autres groupes taxonomiques. Le peuplement des oiseaux paludicoles est bien évidemment un enjeu prioritaire en termes de conservation comme de connaissance, dont le Butor étoilé est l'espèce emblématique. Des enjeux botaniques et entomologiques de tout premier plan font également partie des atouts du site.

En terme pédagogique, les enjeux s'articulent autour de la sensibilisation (jeune public, population locale, acteurs du tourisme), de la fonctionnalité et de la pérennité des aménagements existants et de la mise en œuvre d'un plan de stationnement. Face à l'essor du tourisme de nature et à la hausse de la fréquentation de

la réserve naturelle, une réflexion sur la question complexe de « la capacité de charge » de ce site naturel sera à engager.

En terme socio-culturel, la réserve naturelle semble bénéficier d'un véritable ancrage territorial et d'une identité forte (marqueur paysager, activité piscicole, activité de l'ESAT de l'APF, etc...). L'enjeu est ainsi de maintenir cette dynamique locale, tout en maîtrisant les aspects négatifs qui pourraient en décaler (dérangement, etc.).

Le document soumis à l'avis du CSRPN est le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle. Le premier a fait l'objet d'une évaluation qui figure dans le présent document. En l'absence de grands dysfonctionnements majeurs, le plan de gestion 2021-2030 s'oriente globalement vers un maintien des équilibres en place.

Considérant l'évaluation du précédent document de gestion et les enjeux, les objectifs à long terme proposés par le plan de gestion 2021-2030 sont les suivants :

- 1 – Atteindre le bon état ou le bon potentiel écologique et chimique de l'étang
- 2 – Favoriser la biodiversité aquatique et terrestre générale
- 3 – Favoriser les peuplements biologiques cibles et d'intérêt
- 4 – Éliminer les espèces indésirables et limiter les risques sanitaires
- 5 – Intégrer la protection du site dans le contexte local.

Questions au CSRPN

Il est demandé l'avis du CSRPN sur le plan de gestion 2021-2030 de la RNR de Lachaussée.

Supports de réflexion

- Plan de gestion 2021-2030 de la RNR de Lachaussée, incluant l'évaluation du précédent plan de gestion,
- Présentation en séance de Benoit PAUL, conservateur de la RNR.

Analyse

Rapporteurs : Laurent Godé et Julian Pichenot, CSRPN

Ce plan de gestion est un document volumineux, retranscrivant fidèlement les nombreux enjeux et problématiques de la gestion de cette réserve naturelle. La démarche suivie pour définir les indicateurs d'état, de pression et de réponses est celle proposée par RNF, ce qui est satisfaisant.

Globalement, les suivis et résultats du précédent plan de gestion sont bons. La pisciculture extensive apparaît bien en phase avec la gestion de la réserve naturelle, avec le maintien des herbiers, des roselières et des espèces associées.

Il semble parfois possible de prendre davantage de hauteur par rapport à certains résultats du plan de gestion précédent et d'évoquer des éléments extérieurs à la RNR. Par exemple :

- La dynamique de colonisation d'espèces, qui ne sont pas forcément en lien direct ou prépondérant avec la gestion locale (exemple pour le Gorgebleue à miroir qui est en expansion dans les départements et pays voisins et pour lequel la gestion par pâturage équin n'est probablement pas l'élément déterminant de son arrivée),
- La comparaison de l'inventaire des coléoptères saproxyliques réalisé sur la RNR avec celui de l'ONF en forêt d'Haudronville en 2017-2019,
- L'indicateur 'Rousserolle turdoïde' qui ne rend pas fidèlement compte de la bonne gestion des roselières dans la réserve naturelle (trop sévère) mais plutôt de différences d'effectifs entre les sites mosellans et meusiens,
- La gestion du sanglier fortement dépendante des actions menées ou non dans les forêts voisines et en particulier sur le périmètre Natura 2000 (point qui pourrait être abordé dans les mesures de suivi administratif - AD15).

Le plan de gestion pourrait gagner à être établi comme un document unique de gestion pour la réserve naturelle, la ZPS et dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est.

L'état des connaissances est bon du fait des nombreux inventaires déjà réalisés, mais des approfondissements seraient les bienvenus pour différents taxons :

- Bryophytes (compléments),
- Lépidoptères Hétérocères,
- Hétéroptères aquatiques et ripicoles (sur plus de 50 espèces aquatiques connues en Lorraine, seulement 11 sont mentionnées, et non 14, car 3 des Hétéroptères cités sont des espèces terrestres de la famille des Miridae),
- Insectes pollinisateurs (notamment les Apoidae, avec le contexte agricole et en lien avec le PRA),
- Chiroptères (inventaire et gîtes de parturition),
- Amphibiens (données sur les grenouilles vertes et en particulier *Pelophylax lessonae* : ADN environnemental, bioacoustique),
- Mollusques (notamment les Vertigos),
- Arachnides (inventaire global, Argyronète, *Dolomedes* spp.).

Parmi les enjeux du site, au regard de la sensibilité des espèces notamment, il apparaît tout à fait justifié et important d'engager une réflexion sur la fréquentation, comme mentionné dans les « enjeux pédagogiques ».

L'optimisation des volumes d'eau des étangs est un point clé pour l'avenir de la réserve naturelle dans le contexte des changements climatiques. À ce titre, il aurait été intéressant de présenter des données plus récentes sur les sorties et niveaux d'eau (les données présentées sont celles de 2011).

Des travaux de dévasement du chenal ainsi que de mise en assec doivent être faits sur la durée du plan de gestion et cela semble effectivement indispensable. Il serait nécessaire d'en préciser les coûts et les conséquences tant écologiques qu'économiques et de les cibler dans un calendrier prévisionnel (et envisager les autorisations environnementales en conséquence et les pistes de financement de ces travaux).

En effet, les changements climatiques en cours pourraient avoir des impacts importants sur les milieux et les espèces de la RNR, mais aussi sur son rôle fonctionnel et les services qu'elle rend en tant que zone humide :

- Modification des peuplements végétaux (par exemple l'envahissement par les saules, déjà visible sur l'étang de Chaudotte),
- Risque d'impact négatif sur les espèces paludicoles (l'impact pourra être positif pour certaines, mais il sera négatif pour les plus menacées, influencées par les niveaux d'eau, comme le Butor étoilé),
- Altération des fonctionnalités de l'étang et des zones humides, incluant une baisse du pouvoir épuratoire de l'eau et des mécanismes de dépollution liées aux communautés végétales et à l'eau libre (effet des UV).

Ainsi, il serait utile d'engager une recherche prospective sur ce thème afin d'envisager des scénarios de gestion des niveaux d'eau sur la RNR, permettant de s'adapter aux conditions susceptibles d'être rencontrées à l'avenir, pour tenter de maintenir un bilan hydrique en adéquation avec les enjeux écologiques.

Avis du CSRPN

Le CSRPN souligne le travail conséquent réalisé pour la rédaction du plan de gestion de la RNR de Lachaussée et la qualité de ce document. Il note des améliorations possibles pouvant être apportées au document (ajouts ou modifications mineures) et propose donc un **avis favorable avec recommandations**.

Ces dernières sont mentionnées ci-dessous.

Recommandations

Voici une liste de remarques et propositions de modifications ou d'ajouts mineurs dans le rapport :

- P. 3 (Sommaire et titre) : remplacer « A.5...RNR de l'étang d'Amel » par « RNR de Lachaussée »(idem dans le titre p. 136),
- P. 7, remplacer « 2006 : sous l'impulsion du CEN Lorraine » par « 2006 : sous l'impulsion du PNRL et du CEN Lorraine »,
- P. 8 : remplacer « Ces étapes progressives on... », par « ... ont... »,
- P. 14, p. 35 : remplacer « XXIIIème siècle » par « XIIIème siècle »,
- P. 27 : remplacer « les caractéristiques fonctionnels » par « ... fonctionnelles »,
- P. 59 : il est indiqué que les habitats palustres (roselières et grandes cariçaies) occupent une superficie de 117 ha, or en introduction (p. 4), il est mentionné 130 ha de roselières,
- P. 59 : idem pour les habitats forestiers, 155 ha alors que 240 ha de forêts sont mentionnés en introduction (différence entre « forêt » et « habitats forestiers » ?),
- P. 86 : la Pie-grièche grise est notée dans ce paragraphe, comme étant observée en halte et en hivernage

- depuis 2016, mais elle n'est pas mentionnée dans le tableau 11 p. 87-88,
- P. 93 : remplacer « *Rana* kl. *Esculentus* » par « *Pelophylax* kl. *esculentus* »,
 - P. 142 : Pour les EEE, le Raton laveur n'est pas cité dans ce paragraphe (ni dans l'OLT 4 p. 192). Les impacts écologiques de cette espèce ne sont pas formellement démontrés (la prédation n'étant pas synonyme d'impact) et la lutte apparaît dérisoire compte tenu de la dynamique des populations férales. Il convient cependant de réaliser *a minima* un suivi de cette espèce, par exemple à l'aide du piégeage photographique,
 - P. 154 : expliquer si possible les mauvais scores obtenus par les étangs Comé et Picard pour les herbiers,
 - P. 162 : remplacer « Cette autonomie de production participe activement à la lutte contre l'introduction d'éventuelles espèce exotiques... », par « ... espèces exotiques »,
 - P. 162 : préciser les coûts approximatifs des travaux de curage du chenal et de l'assec prolongé,
 - P. 179 : OLT1, préciser quels exploitants le CEN Lorraine souhaite inciter et comment,
 - P. 179-180 : OLT2, à accorder avec Natura 2000,
 - P. 182 : OLT4, préciser les moyens à mettre en œuvre pour éradiquer ou fortement limiter la population de ragondins,
 - P. 193 : OLT4, pour le Sainfoin, ne pas se limiter à contenir les foyers mais les réduire voire les faire disparaître (p. 200, GH15 préciser les surfaces de traitement mécanique envisagées),
 - P. 197 : Un assec est évoqué pour Chaudotte, mais celui du Grand Etang n'est plus évoqué ici, alors qu'une réflexion à avoir rapidement avec l'ESAT est évoquée p. 162,
 - P. 201-202 : Des cartes globales, incluant les actions environnantes Natura 2000, auraient été un bon complément pour illustrer et localiser les opérations AD4 et AD9,
 - P. 200 (GH18) et P. 203 (AD15), ajouter évoquer une gestion des sangliers et en particulier l'interdiction de l'agrainage, de manière commune avec les forêts voisines et en particulier celles du périmètre Natura 2000,
 - P. 203 : SE1, si non prévu, inclure le taux d'O2 dans les analyses de chimie de l'eau,
 - P. 205 : SE8, inclure le relevé de données phénologiques aux relevés phytosociologiques, ce qui permettrait de rendre compte dans la durée d'un éventuel décalage de floraison lié aux changements climatiques.
 - P. 207 : ajouter une opération de suivi écologique (SE25 ?) relative à la recherche prospective sur les niveaux d'eaux en relation avec les changements climatiques (partenariat avec un laboratoire de recherche),
 - P. 212-214 : Bibliographie, ajouter les réf sur les suivis acoustiques du Butor, cités dans le texte p. 78,
 - Annexe 11a : cartographie des espèces animales remarquables, il manque la localisation de *Lissotriton vulgaris*,
 - Annexe 11b : cartographie des espèces végétales remarquables, il manque la localisation de *Ranunculus lingua* et *Jacobaea paludosa*,
 - Annexe 14 : listes avifaune peu lisibles et il manque la source des données / auteurs, mentionnés pour la plupart des groupes.

Par ailleurs, il serait intéressant que soient exprimés dans ce plan de gestions

- La liste des compléments d'inventaires pour poursuivre et suivre l'état des connaissances (voir les groupes abordés dans l'analyse ci-dessus).
- Les perspectives éventuelles d'extension du périmètre de la RNR.

Fait le 20/03/2023,

Le président de la CT Ouest du CSRPN
David BECU

Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN



SEL